

LE MESSAGER DE BRUXELLES

JOURNAL QUOTIDIEN

Administration et Rédaction :
15, MARCHÉ-AUX-POULETS, BRUX.

AVIS. — Adresser toute correspondance à la direction du
MESSAGER DE BRUXELLES, 1, QUAI DU CHANTIER, 1, BRUXELLES

Bureaux de Vente
1, QUAI DU CHANTIER, 1, BRUXELLES

A qui donner ?

A cette même place nous demandons au public, voici quelques jours déjà, de négliger un peu les œuvres trop abondamment servies pour se retourner vers un autre devoir, vers une nouvelle œuvre à créer, celle des employés, petits commerçants et petits propriétaires nécessiteux.

Cette œuvre existe, ou pour mieux dire, un organisme existant depuis toujours : l'Association pour secourir les Malheureux. S'est adjoint cette catégorie si intéressante de déshérités à protéger, et sans crier sans réclamer l'apogée, sans la moindre manifestation extérieure pour révéler son existence autrement que par de bien des intérêts, cette belle institution s'est mise à l'œuvre.

Mais immédiatement en application l'art de premier des statuts, ainsi conçu :
Vient en aide à la misère cachée, tend une main secourable au malheureux près de sombrer, ramène son courage abattu en lui procurant le moyen de se relever.

Les résultats acquis sont dignes de tous les éloges, des secours en argent ont été distribués, des prêts ont été consentis, des aides de toute sorte ont été prodiguées, relevant le courage, délaissant ou le moral atteint. Ainsi l'on sauve plus sûrement de la déchéance ceux qui ont pu compter toujours sur leurs propres ressources et que les événements ont rabaisés au rang des nécessiteux.

Nous voudrions parler plus longuement de cette institution admirable parmi toutes les autres, dire toute l'admiration que nous éprouvons pour cette manière noble et digne de secourir, mais nous irions à l'encontre du désir même des personnalités qui ont pris en mains la tâche, souvent ingrate, de mener à bien leurs louables aspirations.

Contentons-nous donc de dire au public, au grand public charitable, bon qu'il en coûte très peu pour participer à l'œuvre assurée par les soins de l'Association pour secourir les Malheureux. Il suffit, en effet, de se faire inscrire comme membre et d'acquiescer la cotisation minimale, qui est de 5 francs par an.

Ajoutons que le siège de l'œuvre est à Bruxelles, 22, rue de Rollebeek. Nous ne doutons pas que ceux de nos lecteurs auxquels la guerre n'a pas été trop cruelle, se fassent un devoir d'envoyer leur demande d'inscription. Ils accompliront ainsi le geste le plus beau en lui laissant le grand mérite de la discrétion.

Et puisque nous parlons aujourd'hui de charité, n'abandonnons pas de nos lecteurs bienveillants une œuvre née d'hier et qui déjà s'impose à notre attention : « Le Foyer des Orphelins ».

Mais que pourrions-nous dire de mieux senti, que ce que le comité a cru devoir exposer dans la circulaire que nous reproduisons ci-dessous :

Si toujours l'orphelin éveillé nous pite et suscite notre générosité, combien plus grand écho nous apparaît notre devoir d'assistance envers les pauvres enfants dont le père est mort en combattant pour nous tous !

Déjà le Comité National de Secours et d'Alimentation s'est préoccupé de leur sort et a constitué, dans son sein, une œuvre destinée à leur venir en aide.

Tres souvent ces enfants ont conservé leur père ou leur mère, mais la famille de leurs parents disparus, et il suffit de leur apporter, dans le foyer d'adoption, une assistance matérielle.

Mais combien d'autres ne trouvent place auprès d'aucun foyer, soit que leurs proches aient été tués, soit que la guerre ait tout détruit dans leur village ! A ceux-ci, doublement orphelins, doublement abandonnés, il faut venir en aide.

COMMUNIQUE

ALLEMAND (Officiel)
Berlin, 13 août. (Communiqué de midi.)
Théâtre occidental de la guerre
Dans l'Argonne, nous avons repoussé plusieurs attaques dirigées contre la redoute Martin dont nous sommes emparés. Près de Zeebrugge, un hydroplan anglais a été abattu ; le pilote a été fait prisonnier. Près de Rougemont et de Senthelm (au nord-est de Belfort), nos avions ont obligé 2 avions ennemis à atterrir.

Théâtre oriental de la guerre
Armées du maréchal von Hindenburg :
Les troupes dirigées sur Kowno ont progressé. Sur la Dvina, les Russes ont renouvelé leurs attaques inefficaces. Entre le Narw et le Bug, nous avons fait de nouveaux progrès, quoique l'ennemi engage toujours de nouvelles forces et que sa résistance doit être brisée de secteur en secteur. L'armée du général von Scholtz a capturé hier 900 prisonniers, 3 canons et 2 mitrailleuses. Depuis le 10 août, l'armée du général von Gallwitz a pris 6.550 soldats russes, dont 18 officiers, 9 mitrailleuses et un dépôt de génie.

Armées du maréchal prince Léopold de Saxe :
Nos troupes ont accompli des marches forcées en poursuivant l'ennemi ; en combattant, elles ont atteint la région de Sokołów, et après avoir pris hier la ville de Siedlce, le Liwiec, au sud de Mordy. Armées du maréchal von Mackensen :
Les Alliés poursuivent l'ennemi sur tout le front.

EN MARCHE
Cruelle Enigme !!
Aimez-vous les fruits ? on en a mis partout, absolument comme un fatin de la muscade dans tous les mets du fameux dîner qui nous valut la tristesse satirée de M. Despreux.

Il nous guident à tous les étalages les fruits et, dans les rues, les petites charrettes des marchandes des quatre saisons sollicitent notre gourmandise par l'éclatante vermine des poires encore juteuses et la luxuriance violette ou pourprée des prunes, presque sur leur déclin.

Si vous aimez les fruits, vous pourriez cette année vous en mettre jusque là et même un peu plus haut. Ils sont pour rien.

Moi j'aime les fruits, chaque année quand revient la saison bête de Pomme, ils me permettent de faire une petite cure rafraichissante qui vaut, je vous l'assure, toutes les prescriptions des meilleurs médecins, comme les sermons des prêtres de l'été, comme les sermons des volontiers eux-mêmes et leurs prescriptions jussent-elles longues d'une aune et capables d'enrichir le plus distrait des pharmaciens.

Donc, hier, pour six sous exactement, je fis l'acquisition d'un kilo bien pesé de superbes poires, savoureuses à souhait et qui dégustaient un petit parfum de butyrate d'éthyle, absolument exquis.

Nous ne connaissons pas le butyrate d'éthyle ? C'est, extraordinairement, nous dit-on, c'est une combinaison d'acide butyrique avec du carbone et de l'hydrogène, et cela donne un goût délicieux à certains fruits.

Ce que j'allais me régaler ! Tout à coup mon regard est attiré par une revue scientifique ouverte sur un table de travail.

Machinalement je lis quelques lignes ; toute ma vie je regretterai cet acte inconscient.

Alors, je me suis dit, une enquête faite par un certain M. Satory, bactériologiste naturellement qui a pris la peine de dénicher les microbes qui peuvent se trouver sur la surface des fruits et que nous avalons à bouche ouverte sans nous en apercevoir, ce qui est fort dangereux.

Il n'en font jamais d'autres, ces bactériologistes, et je ne connais pas au monde de gens qui soient plus franchement désagréables.

Savez-vous combien il en a trouvé de microbes, par centimètre carré de surface : ne cherchez pas, ça dépasse l'imagination d'un stratège en chambre.

COMMUNIQUE

RUSSE (Officiel)
Pétrograd, 11 août. — Sur les chaudières vers Riga, nos troupes ont repoussé le 9 août dans la soirée des attaques ennemies sur le Eokau.

Dans la direction de Jacobstadt, nous avons rejeté les Allemands hors de la région de Schoenberg.

Dans la direction de Dunaburg vers Poniawie, nous poursuivons l'ennemi. Près de Kowno, les Allemands ont renouvelé, dans la nuit du 10 août, leurs furieux assauts contre nos ouvrages de défense à l'ouest, et au matin ils repris leurs attaques.

Nous avons fait environ 100 prisonniers et avons pris des mitrailleuses.

Dans la direction d'Ostrolenka-Rochau-Pultusk, la violente offensive des Allemands continue.

Malgré les pertes que nos troupes éprouvent dans ces continus combats contre un ennemi qui repousse les renforts, elles offrent une résistance énergique sur toute l'étendue du front du Narw jusqu'au Bug.

Près de Nowo-Georgiewsk, l'offensive allemande, soutenue par une forte préparation d'artillerie, contre d'autres fortifications du sud, a été arrêtée par le feu de nos troupes.

Sur les chaudières de la Vistule moyenne, il y a des combats d'avant-postes.

Sur les chaudières de Wierp vers Lukow et Wladawa, nos troupes ont repoussé, le 10 août, les attaques ennemies.

Les troupes allemandes s'avancant de Chosin, ont été rejetées vers le fleuve Uckerka.

Dans la région de Wladimir-Wolynsk, notre cavalerie a pressé l'ennemi.

Sur le Dniester, le combat commencé le 8 août dans la région de l'affluent de la Strypa a continué tout le jour suivant.

Vers le soir, leurs attaques ont été arrêtées.

ITALIEN (Officiel)
Rome, 12 août. — Dans le Cadore, pendant l'action efficace de notre artillerie contre les puissants travaux de défense dans les hautes vallées, l'ennemi a tenté, par de nombreuses mais vaines attaques, de nous chasser de certaines positions conquises récemment.

NOS DÉPÊCHES

LES PELERINAGES A LA MEQUE
Le gouvernement anglais en Egypte a décidé que cette année des pèlerinages à la Mecque n'auraient pas lieu, et, dans ce but, il a envoyé des circulaires aux différents gouverneurs et chefs de districts.

Le grand Moufti d'Egypte soutient sur ce point le gouvernement égyptien, mais, par suite de la guerre, les voies de communications sont coupées entre l'Egypte et le Hedjaz.

Si néanmoins des pèlerins zélés entreprennent quand même le voyage, ils se risquent à leurs risques et périls. On les oblige à déposer auparavant au gouvernement une somme, comme caution pour les frais de voyage.

UN BUSTE A JAURES
D'après l'« Humanité », un groupe de parlementaires français aurait annoncé son projet de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à faire décréter le placement d'un buste de Jaures dans l'enceinte parlementaire.

EN SERBIE
On mande de Budapest qu'à la suite des dernières tentatives de l'Entente, un conseil des ministres a eu lieu vendredi à Nish, sous la présidence du prince héritier.

La veille, l'ambassadeur roumain Filitay avait eu un long entretien avec le président Paschits, à la suite duquel Filitay reçut l'ambassadeur bulgare.

« Az Est » prétend que la Scopskine sera convoquée d'ici quelques semaines.

La « Balkanska Tribuna » prétend que le tsar Nicolas aurait écrit une lettre personnelle au prince héritier de Serbie, dans laquelle il lui expose l'importance capitale de la participation de la Bulgarie à la guerre.

GIOLITTI
On mande de Chiasso qu'aux dernières élections provinciales de Cuneo, Giolitti a été élu président par 41 voix contre 11.

UN PRINCE ITALIEN ENTRE DANS LES ORDRES
On mande de Turin :
Un prince italien de sang royal a pris la décision d'entrer dans l'ordre des Dominicains.

Les parents ont donné leur consentement et se sont mis en rapport avec le cardinal Richelmy.

Mgr HAUTOEUR
Le cardinal secrétaire apostolique Gasparri, en apprenant la mort de Mgr Hautœur, chancelier de l'Université catholique de Lille, a écrit une longue lettre de condoléances au plus ancien professeur de l'Université, M. Edmond Ory.

TORPILLES ET COULEES
Le croiseur auxiliaire allemand « Meteor » a torpillé le bateau anglais armé « Ramsey ». Quatre officiers et 39 hommes ont été sauvés.

Plus tard, le « Meteor » a rencontré une escadre anglaise et, ne voyant pas le moyen d'échapper, le commandant a donné l'ordre à son équipage de quitter le bord et a coulé son bateau. L'équipage allemand est rentré dans un port allemand.

UNE EXPOSITION BELGE

Une exposition des œuvres belges en Hollande a été ouverte hier à Huis Ten Bosch, à Zwolle.

LE PRINCE GEORGE DE GRÈCE
Le prince George de Grèce, qui se trouve actuellement en Italie, a été reçu par le roi d'Italie à la villa de St. Spirito, à Rome.

LA GUERRE ET LES PÉRIQUES
On mande de Londres qu'un comité a été constitué pour étudier les effets de la guerre sur la population civile.

EN ANGLETERRE
On mande de Londres qu'un comité a été constitué pour étudier les effets de la guerre sur la population civile.

UN MOUVEMENT DIPLOMATIQUE
On mande de Vienne qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

LES BLES DE ROUMANIE
On mande de Bucarest qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

UN RENDEMENT NATIONAL
On mande de Londres qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

EN ANGLETERRE
On mande de Londres qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

LES BLES DE ROUMANIE
On mande de Bucarest qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

UN RENDEMENT NATIONAL
On mande de Londres qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

EN ANGLETERRE
On mande de Londres qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

LES BLES DE ROUMANIE
On mande de Bucarest qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

UN RENDEMENT NATIONAL
On mande de Londres qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

EN ANGLETERRE
On mande de Londres qu'un mouvement diplomatique a été observé à la suite de la guerre.

ECHOS ET NOUVELLES

Nous avons vu hier, dans les rues de Bruxelles, un grand nombre de personnes portant des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Un grand nombre de personnes ont également porté des fleurs à la mémoire de nos soldats tombés.

Les casques dans l'armée française. — L'armée française a reçu actuellement une partie des casques d'acier qui lui étaient destinés, suivant « l'Intransigeant ». 300,000 hommes au front seraient déjà pourvus de ce casque nouveau modèle. Chaque jour on en fabrique 25,000. Ces casques sont de couleur grise et peuvent être difficilement aperçus de loin. On a reçu tout récemment à Paris des casques qui avaient été arrêtés des projectiles qui, bien certainement, auraient tué, s'ils n'avaient eu qu'un simple képi à traverser.

Industriels et commerçants. — La Ligue des Industriels et Commerçants a adressé la lettre, suivante aux bourgmestres de l'agglomération bruxelloise :

Messieurs les Bourgmestres, Les administrations communales, heureusement inspirées et agissant selon le vœu de la population, ont fixé, il y a quelques mois, des prix maxima pour certaines denrées et certaines marchandises.

Notre attention a été attirée par de nombreux concitoyens sur les stocks importants de beurre se trouvant à Bruxelles, et sur le prix néanmoins élevé exigé pour cette denrée, qui est enlevée de notre région en vue de l'alimentation hors frontières.

Il en était jusqu'ici de même à Gand, mais dans cette ville une réglementation vient, à cet égard, d'intervenir. Un arrêté a été pris, communiqué par voie d'affiches à la population, aux termes duquel le prix maximum du beurre crème (pur) était fixé pour la vente au détail à 3 fr. 80 le kilogramme, et le prix des œufs à 15 centimes pièce.

Il est certain que pareille détermination n'a pas été prise sans une enquête sérieuse, il est d'ailleurs notoire qu'à ce prix les vendeurs réalisent encore un bénéfice suffisant, d'autant plus que les transactions portent sur des quantités dont l'ensemble est d'une certaine importance.

La pénurie de numéraire est telle, la crainte de manquer de ressources si grande dans une partie de la population, que l'on ne pourrait prendre trop de mesures à l'effet d'empêcher la spéculation de s'exercer sur les aliments de première nécessité.

Nous vous demandons, Messieurs, à la requête de nombreux habitants, de vouloir bien mettre promptement à l'étude l'adoption d'une semblable mesure qui aurait l'entière approbation de la grande majorité de vos administrés.

Nous profitons de cette occasion pour nous permettre de vous prier de faire respecter avec rigueur les arrêtés ayant un objet analogue. Il est de notoriété publique qu'il en est fort peu tenu compte dans la pratique des transactions journalières.

Nous vous prions de vouloir bien agréer, Messieurs les Bourgmestres, l'assurance de notre haute considération.

LE COMITE.

Commission médicale provinciale de Louvain. — Examen de capacité d'infirmier. — La deuxième session des examens pour l'obtention du diplôme de capacité pour infirmiers et infirmières s'ouvrira à l'hôpital civil de Louvain, le 6 septembre, à quinze heures.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat, 5, rue des Récollets, à Louvain, jusqu'au 15 août.

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

Les récipiendaires doivent être âgés d'au moins 18 ans et devront joindre à leur demande d'inscription :

a) Un extrait de leur acte de naissance ;
b) Un certificat de moralité délivré par l'administration communale du lieu de leur résidence ;

c) Un certificat attestant ou bien qu'ils ont, pendant au moins une année, suivi un cours d'enseignement théorique et pratique, donné par un docteur en médecine et comprenant les matières enseignées au programme d'examen ou bien qu'ils ont fait un stage d'au moins deux années dans un hôpital public ou dans une clinique privée ;

d) La quittance d'un receveur d'enregistrement, constatant que le récipiendaire a versé dans les caisses de l'Etat la somme de 10 francs pour droit d'examen.

Les examens se passeront conformément à l'arrêté royal du 12 juillet 1915.

Examen de capacité de sage-femme. — La deuxième session des examens s'ouvrira le 15 septembre.

Le bureau de la commission médicale informera les récipiendaires régulièrement inscrites de l'heure et du local où auront lieu les examens.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat, 5, rue des Récollets, à Louvain, jusqu'au 1er septembre.

Les pièces requises et qui doivent être jointes à la demande d'inscription sont :

1. Un extrait d'acte de naissance ;
2. Un certificat de moralité délivré par l'administration communale du lieu de résidence.

Ne sont admises à l'examen que les personnes ayant suivi pendant deux années les cours d'une école d'enseignement pourvue de clinique organisée conformément au règlement de ces établissements, ou bien celles qui ont suivi pendant deux années l'enseignement d'un docteur en médecine dans une maternité rattachée soit à une clinique, soit à un hôpital public ou privé et ont pratiqué au moins quinze accouchements sous la surveillance du docteur en médecine, chef de cette maternité.

Immense incendie de forêts, en Sibirie. D'après une correspondance envoyée au « Rietch » par un collaborateur de Narym (Sibirie) la « taïga » (forêt vierge) de Sibirie, flambe depuis deux mois.

Il faut savoir que les paysans sibériens ont une manière toute spéciale de déboiser : ils mettent simplement le feu aux parties de la « taïga » qu'ils veulent transformer en champs. Les grands incendies de forêts ne sont pas rares dans ces conditions, on s'explique ainsi les incendies de forêts en Sibirie. Mais celui qui sévit actuellement dépasse de beaucoup les précédents. Plus de 1000 hectares de forêts ont été brûlés, les habitants de Narym ne reçoivent plus la lumière du soleil qu'à travers la fumée épaisse qui couvre tout l'horizon.

Le Corole d'Art d'Uccle organise sa X^e exposition dans les salons de l'Hôtel du Globe, avenue Brugmann, 62, à Uccle, du 14 au 31 août, de 10 heures du matin à 6 heures de relevée.

Cette exposition s'ouvrira le 14 courant, à 2 heures, et groupera les œuvres de MM. E. Baes, Géo Bernier, J. Bouré, Pierre Cambier, A. Crick, Deim, J. Dierckx, Jef Dutilleul, G. Haisdorff, Jacquemotte, Maurice Lefebvre, Marten Meisen, Emile Mol, Pieter Stobbaerts, Poelmans, F. Spaeltant, Taelmans, G. Van Hove, Wignin.

Une tombola autorisée par l'Administration communale et comprenant des œuvres de tous les exposants, sera organisée au profit des pauvres de la commune.

Au Clarenbach. — M. Haertjens, le bon Bruxellois, propriétaire du « Clarenbach », 7, passage des Postes, a pour ses amis les clients une sollicitude paternelle. Il vient d'inaugurer à leur intention un remarquable brassin spécial de bière de la Chasse Royale, à 15 centimes le streep, et 30 centimes le demi, d'un bon demi-litre. Il convoque tous les Bruxellois à la dégustation de cette exquisite bière, laissant loin derrière elle toutes les bières étrangères.

Une larve « carnivore ». — Un industriel anglais, M. Mac Corquodale, signale l'existence d'une larve se nourrissant de la substance constituante la corne des animaux. Recevant, il y a quelques mois, un lot de crânes d'animaux tués en Afrique, l'auteur fut surpris de voir que toutes les cornes présentaient de singulières protubérances digitiformes, qui semblaient pousser hors de celles-ci, mais sans en faire partie.

Ces protubérances minces, ayant environ 1 centimètre de diamètre et 6 ou 8 centimètres de longueur, étaient molles ; elles avaient l'apparence d'une tige de champignon. De forme cylindrique, closes par l'extrémité libre, ces protubérances ressemblaient à des doigts de gant et étaient constituées par une sorte de feutrage gris foncé. C'était en réalité des cocons d'un insecte nommé « tinea vastella » ; on l'accuse de se nourrir exclusivement de cornes vivantes, et à défaut, de cornes mortes.

Un savant, M. Fitzgibbon, avait déjà remarqué, il y a plusieurs années, en Gambie, les mêmes cocons sur les cornes d'animaux fraîchement tués. Plusieurs autres observateurs ont vu ces cocons sur des cornes d'animaux morts depuis longtemps. On ne voit pas, d'ailleurs, pourquoi la larve de l'insecte en question ne s'attaquerait pas aussi bien aux cornes des animaux vivants qu'à celles des animaux morts. Il est clair aussi que les larves nées dans les cornes d'animaux vivants ont moins de chance de survivre, se trouvant exposées sans cesse à être arrachées et jetées à terre par le frottement des cornes avec les herbes ou les branches d'arbres.

Un sanglier dans une tranchée. — Les occupants d'une tranchée dans les Vosges ont été assez surpris dernièrement d'une visite qu'ils n'attendaient certes pas. Ils ont vu arriver soudain un sanglier, qui avait pris par un des boyaux d'accès et courait de tous côtés, essayant de remonter les parois, à la recherche d'une issue par où s'échapper. Une chasse au gros gibier fut vite organisée et le « solitaire » tomba bientôt, percé par les balonnettes. Inutile de dire que le gibier de poids a été le bienvenu pour les chasseurs improvisés.

Abaissement des tarifs de T. S. F. en Amérique. — La station de télégraphie sans fil de Sayville, aux Etats-Unis, qui vient d'être placée sous le contrôle du gouvernement américain, abaissera considérablement ses tarifs avant peu, affirme un communiqué de la « Postal Telegraph Cable Co ».

Les télégrammes devront être soumis à la censure organisée par le gouvernement fédéral.

Le tirage « électrique » chez soi. — Une nouveauté électrique est la machine à tirer les bottes. Elle se compose d'un petit électromoteur qui met en mouvement toute une série de brosses et de plaques à cirage. Le mouvement de la machine, — qui peut se fixer sur une table, — n'exige aucune connaissance spéciale. Elle travaille vite et bien et peut cirer (dégraisser compris), 100 paires de souliers par heure.

Pour les souliers en chevreau, jaunes et noirs, des plaques de feutre sont ajoutées à l'appareil, qui est déjà l'objet de beaucoup de demandes.

LA VIE EN PROVINCE

(De notre correspondant particulier.)

La moisson

Nous avons publié dans ces colonnes un interview d'un grand fermier de Hesbaye concernant les récoltes. Il nous paraît intéressant de compléter ces notes en y joignant quelques considérations concernant la moisson.

Dans presque toute la Hesbaye, celle-ci est quasi terminée. Il est intéressant à constater que par suite d'une précocité plus grande des récoltes, due probablement au voisinage de la Meuse, les fermiers des environs de Liège sont en avance considérable sur leurs confrères de l'intérieur du pays. Ici on ne voit plus que des chaumes et très rarement encore des disains non rentrés. Au contraire, dans les environs de Jodoigne, par exemple, on rencontre encore des épis debout.

La guerre ne pouvait manquer de donner à la moisson comme à tout un caractère particulier. Ainsi, en règle générale, la permission de glaner a été accordée partout, même où cet ancien droit féodal avait été aboli.

Comme on le pense, le nombre des glaneurs est excessif, vu la misère des temps présents et le grand nombre de chômeurs ; il n'est pas rare de voir 60 personnes se presser sur le même champ. A remarquer aussi que pour la première fois les enfants en sont exclus par la nouvelle loi sur l'obligation scolaire.

Une autre conséquence de la guerre est un retour aux moyens antiques pour le

batteage du grain. En effet, les fermiers ont dû renoncer aux services des batteuses mécaniques pour en revenir à l'antique fléau, la difficulté de transport du charbon et la cherté des huiles de graissage rendant dispendieux l'usage des machines à vapeur. Quant à celles à pétrole, il ne peut en être question cette année. D'autre part, la main d'œuvre étant peu coûteuse, les fermiers ont jugé qu'il valait mieux utiliser les bras inactifs. La besogne se fera plus lentement, mais on arrachera ainsi à la misère bien des ménages ouvriers.

Anniversaires
Les anniversaires se succèdent dans les environs de Liège. Vendredi passé, c'était l'immuable cérémonie de Rabosée. Samedi à Francorchamps-lez-Spa. Le lundi 16 août à Visé. Hier vendredi, un service solennel a été célébré en l'église de Chaudfontaine, en mémoire des 67 héros tombés pour la Patrie le 13 août de l'an dernier, date de la prise du fort. A l'issue de la messe a eu lieu une visite aux tombes.

Fonds spécial de secours aux employés et voyageurs de commerce
Cet œuvre qui, à Liège, est devenue une filiale du Comité central du Secours discret, vient de s'entendre avec l'Assistance Discret de Herstal pour les secours à allouer aux employés et voyageurs habitant cette importante commune de l'agglomération liégeoise.

Le Fonds spécial a ses délégués à Herstal, où un bureau est installé rue de la Chapelle, 37. Toutes demandes de secours émanant d'employés ou de voyageurs de Herstal ou tous autres renseignements peuvent être adressés à M. José Heus, rue de la Chapelle, 37, à Herstal (tous les jours de 10 à 12 h. (H. B.).

Le Fonds spécial, qui a son siège boulevard de la Sauvenière, 30, attire spécialement l'attention des souscripteurs et des intéressés sur le fait qu'il est le seul organisme agissant officiellement au nom des employés, puisqu'il a été créé par les huit plus importantes associations professionnelles d'employés de Liège, savoir :

1) Chambre syndicale Belge des Comptables (section de Liège) ; 2) Association des Employés de pharmacie et droguerie ; 3) Syndicat des employés et voyageurs ; 4) L'Alliance Industrielle (Association des ingénieurs et dessinateurs de Belgique), section de Liège ; 5) Association Mutuelle des employés de nouveautés et confections ; 6) Association des diplômés du « Cercle polyglotte et d'études Commerciales » ; 7) Association Générale Neutre des Employés et Voyageurs ; 8) Société des Voyageurs en farines.

Il convient de rappeler encore que le fonds spécial est placé sous le patronage de la Bourse Industrielle, de la Chambre de Commerce et de l'Union des Fabricants d'Armes.

Toute souscription, si minime soit-elle, est toujours reçue avec reconnaissance. Bureaux ouverts de 10 à 4 heures, boulevard de la Sauvenière, 30 (siège social).

Ailleur

L'installation du cours public d'alimentation économique s'est faite hier mardi, après-midi. M. Gérard Anten a présenté M. l'ingénieur agronome Thomas au public, qui l'a remercié, en même temps que l'administration communale, qui prêtait ses locaux.

M. l'agronome, avec sa compétence bien connue et une élocution facile mise à la hauteur de son auditoire, a montré par des exemples frappants la valeur nutritive de divers aliments. Sa causerie a obtenu un très vif et très mérité succès.

MM. Anten et Thomas étaient accompagnés de MM. Stuels, le dévoué bourgmestre d'Aller et De Wouck, conseiller communal. Au premier rang des auditeurs, on remarquait la présence de Mme Pierre Stuels, Mme Van Wilder, Mlle Haysart, institutrice en chef, Mme la directrice de l'Ecole libre, etc., etc.

Les cours pratiques donnés par M. Michel et Cloes auront lieu de 5 à 7 heures, les jeudi 12, samedi 14, mardi 17, jeudi 19, samedi 21, mardi 24, jeudi 26 et samedi 28 août.

HAINAUT

(De notre correspondant particulier.)

Nouvel avis aux familles de soldats

A plusieurs reprises, le « Messager de Bruxelles » a dénoncé un individu originaire de Dampremy, qui visite toutes les familles, disant : « Je suis délégué de la firme X... » ; très connue, qui se charge de rechercher les soldats disparus ».

Les braves gens du village, croyant l'escroc sur parole, y vont de leur lettre au cher soldat, accompagnée d'un bon pourboire au faux messager. Souvent, l'individu se fait héberger et loger dans les familles et, nombre d'entre elles, lui confient des fonds à remettre aux soldats sur le front.

Les parquets de Mons et de Charleroi ont reçu des plaintes à charge de cet individu du chef d'escroquerie et d'abus de fonctions, mais l'escroc continue, c'est pourquoi nous mettons les mères et femmes de soldats en garde contre l'exploitation de cet individu.

La stomatite aphteuse

Cette terrible épidémie, que nos fermiers appellent vulgairement la « coquette », règne encore en maîtresse sur divers points de la province, malgré les mesures sanitaires qui sont prises partout. Il serait bon que nos vétérinaires-inspecteurs surveillent les « boucheries louches », qui ont la spécialité de servir au public de la vache enrégée et... coctée parfois !

C'est par suite de cette néfaste maladie de bétail que nos nombreux marchés aux chevaux ont été suspendus partout dans la province.

Sont seuls autorisés actuellement, les marchés de réquisition organisés par l'occupant.

DANS LE CENTRE

(De notre correspondant particulier.)

Les revendications des cabaretiers

Une association qui n'a pas froid aux yeux est celle des cabaretiers et restaurateurs du Centre.

Ces Messieurs estiment que, vu la grande crise actuelle de leur commerce, il y a lieu de prendre des résolutions vraiment énergiques. Voici donc les décisions

qu'on propose aux propriétaires et brasseurs :

1. Suppression du paiement par anticipation des loyers jusqu'après la guerre ;
2. Diminution des loyers de 40 p. c. pour les cautions obligés aux brasseurs ;
3. Diminution des loyers de 30 p. c. pour les cafetiers non obligés aux brasseurs ;
4. Une ristourne de 10 p. c. à tout cautions qui acquittera le solde de ses loyers jusqu'à ce jour ;
5. Acceptation de l'augmentation du prix de la bière pour autant que les brasseurs stipulent sur leurs factures 3 à 4 degrés de densité pour les bières spéciales ;
6. Suppression des « portages » aux garçons-brasseurs, ainsi que des ristournes.

L'éclairage électrique

L'Administration communale de Pléon vient de faire procéder à un référendum pour savoir si les habitants étaient partisans de l'installation de l'électricité ou du gaz.

L'électricité, sur 3,000 votants, a réuni les deux tiers des voix. VIATOR.

BINOHE

(De notre correspondant particulier.)

La surveillance des récoltes

Plusieurs administrations communales des localités rurales environnantes ont décidé l'organisation de la surveillance des récoltes dans les conditions suivantes :

Tout cultivateur ou métayer possédant de 1 à 2 acres, doit payer 50 centimes ; de 2 à 25 acres, 1 franc ; de 50 à 99 acres, 1 fr. 50 ; 1 hectare, 2 francs.

Grâce à cette heureuse initiative, on pourra compter quelques chômeurs en moins dans la localité, et les « voleurs aux ciseaux », dont l'apparition commençait à se faire sentir, trouveront quelques difficultés en plus à surmonter pour exercer leur vilain métier.

ANVERS

(De notre correspondant particulier.)

Demain, dimanche, les magnifiques collections de notre jardin zoologique, dont la renommée n'est plus à faire, étaient ouvertes au public au prix réduit de 25 centimes. Beaucoup de monde a profité de cette belle occasion.

Vu le succès obtenu, la direction a décidé d'agréer encore de même le dimanche 16 août. Il y aura certainement foule.

Mouvement au port

pendant le mois de juillet

Il est entré pendant le mois de juillet :

Bateaux	Tonnage
Ecluse Bonaparte	239 88,664
Ecluse Kattendyk	—
Ecluse Roeyers	—
Bassin de la Campine	169 45,301
Bassin des Bateliers	377 31,394
Quais de l'Escaut	104 27,763
Installations pétrolières	—
Totaux	909 193,122

Il est parti :

Bateaux	Tonnage
Ecluse Bonaparte	313 98,187
Ecluse Kattendyk	—
Ecluse Roeyers	—
Bassin de la Campine	130 33,546
Bassin des Bateliers	305 25,129
Quais de l'Escaut	96 26,175
Installations pétrolières	—
Totaux	904 183,037

Un don

Notre compatriote bien connu, l'artiste peintre Henri Luyten, a fait à la ville le don, pour le Musée des Beaux-Arts, de son œuvre en 3 panneaux « La grève ».

Cette œuvre d'art a des dimensions extraordinaires et obtint dans des expositions, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, des médailles d'or et d'argent. Tous les critiques d'art étaient unanimes à en faire ressortir la grande valeur. Il est inutile de dire que l'administration communale a accepté ce cadeau avec la plus vive reconnaissance.

Vol important

Dans le courant du mois d'octobre 1914, des inconnus ont volé, au moyen d'effraction et d'escalade, à M. Charles Rosseuw, demeurant Viaduc Kieley : 1 régulateur brun, 2 horloges en argent, 1 chaîne de montre en argent, 1 paire de boucles d'oreille en or, 1 poussoir à bière en étain, et environ 5 mètres de tuyau en étain, 1 robinet en cuivre, 1 paire de draps de lit, 1 paire de bottines pour femme, 15 bouteilles de liqueurs ; 45 litres de genièvre extra, 11 fûts de vinaigre extra, 3 paquets de sabots noirs et jaunes pour femmes, et pour environ 300 francs d'épicerie.

Comme les habitants sont rentrés justement, ce vol n'a été découvert qu'hier. Les escarpes sont recherchés. JSPUP.

ANTOING

(De notre correspondant particulier.)

Naissances. — Janvier

Le 31 décembre 1914 : Ségers Léonie, rue du Coucou.

Le 9 janvier 1915 : Lecomte Marguerite, Sentier des Fours.

Le 10 janvier : Longlez Edmond, r. Joly.

Le 17 janvier : Duprez Arthur, rue Grausart.

Le 10 janvier : Martingne Nelly, rue Philippart.

Le 25 janvier : Lagrèce Odile, r. Neuve.

Le 29 janvier : Bargibaut Jeanne, rue des Groisiers.

Le 30 janvier : Duprez Edmond, rue de l'Orfèverie.

Février

Le 9, Chavalle Nelly, r. Grausart.

Le 12, Delcambre Achille, Cour Lehon (Guérande).

Le 14, Rognissol Fernande, Cour Bury (rue du Coucou).

Le 27, Gobert Léone, route de Roucroix.

AISEAU

(De notre correspondant particulier.)

Etat-civil

Le tribunal de première instance, siégeant à Charleroi, province de Hainaut, première Chambre civile, a rendu le jugement suivant :

A Messieurs les président et juges composant la première Chambre du tribunal de première instance de Charleroi, soussigné, agissant d'office en vertu de l'article 48 de la loi du 20 avril 1810, a l'honneur d'exposer les faits qui suivent :

Au cours des événements de guerre advenus pendant le mois d'août 1914, un incendie, survenu à la maison communale d'Aiseau, a complètement détruit tous les

actes de l'état-civil ainsi que toutes les tables décennales jusqu'à l'année mil neuf cent treize inclusivement.

Il y a urgence et nécessité de prendre les mesures que de droit pour faire cesser les inconvénients graves inhérents à un état semblable de choses et surtout pour prévenir les conséquences désastreuses et irréparables d'un accident ou d'un sinistre par suite duquel les doubles minutes déposées au greffe du tribunal viendraient elles-mêmes à être détruites.

En pareille occurrence, il est du droit et du devoir du ministère public d'agir d'office, les mesures à prendre intéressant une toute de citoyens, une commune entière et partant l'ordre public.

D'autre part, et en présence des articles 47 et suivants, 1334 et suivants du Code civil, il a toujours été reconnu qu'à l'autorité judiciaire appartenait le droit d'étudier en matières semblables et de prescrire les formalités à observer pour que les registres destinés à remplacer ceux qui ont été détruits aient le même caractère d'authenticité que ceux qu'ils doivent remplacer ;

Le Procureur du Roi, soussigné, requiert en conséquence le tribunal qu'il lui plaise, sur le rapport de l'un des Messieurs les juges :

Dire et ordonner que dans le plus bref délai, il sera, par le greffier de ce tribunal, sur de nouveaux registres préalablement cotés et paraphés par l'un des Messieurs les juges, procédé à la transcription littérale de tous les actes d'état-civil de la commune d'Aiseau détruits, depuis la date à partir de laquelle ont été déposés au greffe du tribunal de première instance les doubles des registres des états-civils de cette commune, soit à partir de l'an VII de la République Française jusqu'à l'année mil neuf cent treize inclusivement ; en outre, des tables décennales, des tables annuelles et des mentions de circonscription et autres ;

Dire et ordonner en outre :

1. Qu'en tête de chacun des nouveaux registres, il sera préalablement dressé par M. le président du tribunal, conjointement avec M. le Procureur du Roi, procès-verbal, énonçant avec relation sommaire du jugement à intervenir, la destination des registres ;

2. Que chacun des actes, de même que chacune des tables et chacune des mentions de circonscription et autres, sera certifiée conforme et signée par le greffier ;

3. Que chacun de ces nouveaux registres sera revêtu « in fine » du visa du Procureur du Roi, constatant la vérification par lui faite des diverses transcriptions y contenues ;

4. Que pour tenir lieu, en tant que de besoin, d'un convocation pour les parties intéressées, le jugement à intervenir sera, avant toute exécution, affiché à la porte principale de la maison communale d'Aiseau et inséré en entier au recueil des lois et arrêtés.

Dire et ordonner enfin que, ces formalités remplies, les nouveaux registres seront au tur et à mesure de leur confection déposés aux archives de la commune d'Aiseau, où toutes expéditions et tous extraits, faisant loi comme s'ils avaient été tirés sur la première ou sur la seconde minute, pourront en être délivrés aux parties intéressées par tous officiers de l'état civil compétents, à la charge de mentionner dans les dits extraits et expéditions qu'ils sont tirés sur les registres établis en exécution du jugement à intervenir pour remplacer la première minute détruite par l'incendie de mil neuf cent quatorze.

Fait au parquet de Charleroi, le 17 février 1915.

Le tribunal première Chambre civile.

Vu le réquisitoire ci-dessus de M. le Procureur du Roi près ce siège et les documents produits.

Qui M. le juge Evrard en son rapport et M. Vandenhove, substitut du procureur du Roi, en son avis conforme.

Déterminé par les motifs du dit réquisitoire.

Dit qu'il sera fait ainsi qu'il est requis.

Prononcé en audience publique le dix-huit février mil neuf cent quinze.

FAITS DIVERS

NOS DESEPERES

Revue de la Presse

Du *Algemeen Handelsblad*:

Yvette Guilbert, la talentueuse artiste, y signe l'article suivant:

A la Reine de Hollande,

La Providence en ses desseins mystérieux et parfois si clairs a décidé qu'en cette terrible époque un seul trône d'Europe serait occupé par une femme, une Reine, dont la jeunesse acclamée de tous les peuples, dont la maternité attendue avec anxiété, ne laisserait pour lui survivre et s'accomplir: «La volonté Divine», aucun héritier mâle, mais une belle princesse, future Reine comme sa mère et sa grand-mère. Et la Volonté de Dieu voulait que cette douce Reine Wilhelmine de Hollande fixe dans son royaume, «Le Palais de la Paix», où se devait terminer la Haine séculaire des hommes pour les hommes. Cette belle Hollande devait le Berceau de l'amour, de l'amour du prochain, on n'attendait plus que la venue de l'enfant, de l'amour fraternel apporté triomphalement par sa noble et sublime nourrice: La Paix!

Et la Reine regardant l'horizon du haut de son palais disant à sa servante les paroles du vieux conte populaire:

— Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?

— Et sœur Anne de répondre: «Je ne vois qu'acandies, que maisons écroulées... que terres rouges du sang des hommes, des enfants des hommes et la Guerre montée sur son cheval macabre, qui danse, qui danse...»

— Mais la Paix, ô ma sœur Anne? La Paix, ne la vois-tu venir?

— Je l'aperçois là-bas... là-bas... es-saviez avec peine à se frayer un chemin... montée sur un pauvre petit âne... un petit enfant dans ses bras... un vieillard et un bœuf la suivant...

— Anne, ma sœur Anne, gémait la Reine, l'enfant est-il vivant ou l'enfant n'est-il mort?

— Vivant, Majesté, vivant comme vous petit enfant... regardez, majesté, regardez, l'enfant de ses tendres bras le cou de la Paix, comme votre enfant entouré le votre... oh, prodige, il sourit à ses chaînes bourreaux, insensibles aux cris de sa mère!

— Anus, ma sœur Anne, que fait la Paix, que dit la Paix?

— Elle appelle au secours, ô Majesté, elle appelle au secours.

— Femmes, femmes de mon palais, en avant! Et avant pour sauver la nourrice et l'enfant de notre berceau préparé! Des hommes retardent l'heure de son arrivée. Cette guerre a sonné la faillite de l'homme!

— Fallait prévoir de sa civilisation — avec absolu de l'état républicain et primitif, de ses pauvres instincts, confession cruelle et pitoyable de l'unique motif resté attractif et le grisant assés pour rallier par millions, à une seule cause, celle du meurtre.

— Oui, majesté, cria sœur Anne. La guerre a sonné la faillite de l'homme.

— Le Christ n'est que douze apôtres. Les siècles passés ont montré quelques hommes qui par des pèlerinages comme celui de Compostelle, se réunissaient chaque année pour lutter ensemble contre leurs vices et pour tacher par l'exemple du remords de les amoindrir et de purifier ainsi l'air de la vie et de ses charges d'honneur. Les Croisés réunirent de ces héros qui pour une haute et idéale poésie s'en allaient défendre par milliers une foi, gardienne des énergies, soutien des misères de la terre, et propagatrice d'une Bible exposant en ses testaments d'une crudité shakespéarienne les tares des hommes d'alors, restées celles d'aujourd'hui, dont: la luxure, l'ivrognerie, l'orgueil et la cupidité. — Quelques religieux Poètes, c'est-à-dire quelques Prêtres se sont à leur tour réunis en confrérie et ont fait la guerre à leur façon, guerre à la corruption, appel à la réhabilitation des corps, et des âmes avilies. — Malgré leur appel à la Vie noblement comprise, tendement menée, les «recrues» se sont à peine augmentées de quelques unités, il ne s'agissait que de «Bonheur»...

— Les femmes, entraînées par l'homme, ont augmenté de leur complicité la liste des péchés et des pèchés et la danse du *Malheur* a trouvé sa naturelle musique au son de laquelle toute une humanité chahute tragiquement sans vouloir arrêter le mauvais rythme, la cadence boiteuse de cette vie, où le Bonheur réel est exclu, faute de «civilisation» des hommes, directeurs jusqu'ici des perturbations sentimentales, forces motrices de l'univers.

— Dieu, réa la terre «ronde» pour un but, afin que les hommes soient tous éternellement en face les uns des autres et dans l'impossibilité de se méconnaître, de se fuir, de se nuire. La terre «ronde» eût délimité des angles et des coins de retraite, et Dieu voudrait donner à son œuvre une forme d'amour-ses possibilités.

— Et les siècles se sont passés, n'apportant aucune cure au tourbillon des instincts masculins.

— Ni la Croix du Christ, ni la Science, ni l'Art n'ont eu raison du mauvais cœur des hommes, ni l'amour des femmes, ni l'amour des mères, ni l'amour des enfants n'ont eu raison de la cruauté des hommes. Aujourd'hui se reconnaissent-ils enfin si indignes de vivre, qu'ils ont cette joie, cette ivresse

jappements de joie, des frémissements de queue, des petits cris d'enfant plus fin.

— Tintamarre!

Les trois femmes poussèrent ce cri en même temps. A l'appel de son nom le chien reprit sa ronde, puis, sur un nouvel appel, il vint se coucher aux pieds de Germaine.

— Tintamarre, mon bon chien!

C'était en effet Tintamarre, que Stromboli avait confié à Coppennolle, et ce dernier, revenant du champ d'entraînement, venait voir la tournure que prenaient les choses. Etonné d'abord de voir Tintamarre prodiguer à l'encontre de toutes ses habitudes une aussi extraordinaire amitié à des personnes inconnues, le soldat se dit qu'il était probable que les femmes qu'il avait devant lui étaient peut-être connues de Stromboli.

— Madame, fit-il à tout hasard, en s'adressant à Germaine, peut-être cherchez-vous le caporal Stromboli?

— Stromboli est ici?

— Il doit être auprès de monsieur Sergyl, à des preuves certaines de l'innocence de celui-ci: un certain Paul Aubert...

— Cet homme a passé par ici!

— Stromboli a la preuve que c'est lui qui a tenté d'empoisonner monsieur Sergyl.

— Mais nous aussi nous avons des preuves de l'innocence de cet homme.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

— En ce cas, venez.

LES SPORTS

CYCLISME

Une belle réunion à Laeken

On nous prie d'annoncer pour dimanche 22 août, à 2 heures de relevée, au champ de courses de Laeken (à l'intersection de l'avenue Houba et de la chaussée Romaine), une grande réunion cycliste qui promet de remporter un beau succès.

Au programme figurent: un match de vitesse pour professionnels (avec la participation certaine d'Emile Aerts), des courses pour indépendants, amateurs et débutants. Plus de mille francs de prix seront distribués aux concurrents.

Le prix des places est fixé à 1 franc aux tribunes, 50 centimes aux premières et 25 centimes aux secondes. La recette intégrale sera versée aux œuvres de charité de Laeken.

Les inscriptions seront reçues chez Emile Aerts, rue Alphonse Wauters, à Laeken (Heyssel), jusqu'au samedi 21 août, à 11 heures du matin.

Les épreuves seront suivies avec intérêt, car elles auront lieu sur une route bien unie, qui permettra des lutttes sévères dont pas une phase ne sera perdue par les spectateurs.

JEU DE BALLE

Les Amis de la Balle de Schuerbeek, Square Huart-Hamoir, Siège: 84, Avenue Albert Girard.

Sous le nom des «Amis de la Balle de Schuerbeek», s'est créé le 10 juin un cercle qui compte actuellement 430 membres et qui s'est proposé comme buts de fournir un passe-temps agréable aux chômeurs et habitants du quartier Monplaisir et d'employer tout l'argent entrant en caisse à l'envoi de caissettes aux prisonniers nécessiteux en Allemagne.

Le cercle emploie divers moyens pour atteindre ces deux buts et possède actuellement deux jeux de balle, un jeu de tennis, un jeu de quilles et différents autres jeux populaires.

Un grand concours de jeu de quilles organisé parmi les membres pendant les journées du 5, 6 et 7 août a donné les résultats suivants:

1^{er} prix: M. Busman, avec 50 points (10 coups de boule).

2^e prix: M. Franck, avec 56 points.

3^e prix: M. Robert, avec 49 points.

4^e prix: M. Rossignon, avec 48 points.

5^e prix: M. Lempereur, avec 45 points.

6^e prix: M. Fondair, avec 44 points.

La journée du dimanche 8 août, employée à des concours de jeu de balle, a donné lieu aux résultats suivants:

A 10 h. 1/2 se sont rencontrées la II^e équipe de l'Elisabeth Club (avenue Albert Girard) et la II^e équipe des Amis de la Balle. La lutte s'est terminée par une victoire facile pour les Amis de la Balle, avec 13 jeux contre 5.

A 4 h. se sont rencontrées la I^e équipe des Amis de la Pelote (Square F. Riga) et la III^e équipe des Amis de la Balle. Les Amis de la Pelote qui ne comptent parmi leurs membres que de tout jeunes joueurs se sont beaucoup fait applaudir. Le jeune Finé surtout s'est brillamment distingué. La victoire de cette jeune équipe d'élite s'est fixée à 13 jeux contre 8.

A 5 h. 3/4, les deux équipes du matin renforcées de part et d'autre se sont de nouveau rencontrées. La victoire chancelante au début est à la fin échue aux Amis de la Balle, avec 8 jeux contre 5.

A Schuerbeek

Dimanche 15 août, grande fête de charité organisée par les Amis de la Balle de Schuerbeek (Cercle Philanthropique pour les prisonniers belges), en leur terrain Square Huart-Hamoir (près de la gare de Schuerbeek).

Les différentes équipes des Amis de la Balle se trouveront en lutte avec:

A 10 h. 1/2: la section scolaire du Lion Saint-Gillois; à 2 h. 1/2: Les Vétérans de Cureshem, avec Jean Van Bedeghem; à 4 heures: la I^{re} équipe de l'Elisabeth Club; à 6 heures: Les Amis de la Pelote (Square Riga).

Une petite fleur: La Pensée, sera vendue au profit des prisonniers belges nécessiteux.

Au Zuen

Dimanche prochain, 15 courant, se disputera une belle partie de pelote au terrain du Brussels F. C. à Zuen, entre: Entente Cordiale de Zuen (Gondat), Spartiates U. S. G. (Wantje), Brussels Pelote (Malaise).

Jeudi 10 août, une grande lutte de charité aura lieu place Louis Morichar, au profit de la Caisse Saint-Gilloise. Elle mettra aux prises: Cureshem (Bréhart), Schuerbeek (Putmans-Van Nieuwenhuysse) et Chapelle (Cantignieu).

Luttes du dimanche 15 août

Pelote de Belgrade (rue de Belgrade).

Continuation du concours. A 9 heures du matin y lutteront les quatre parties de: Bruxelles Chapelle (Hallet), Pelote du Bempt, Pelote Halloise, Pelote de Belgrade (Vleek-Schollaert).

Bruxelles Bas de la Villa. — Ballodrome du Marché-aux-Poissons. — A 2 heures, continuation du concours.

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, je puis vous admettre au serment et vous entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Veuillez lever la main, madame, et répéter: Devant Dieu et devant les hommes, je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Devant Dieu qui m'entend, j'ajoute que Paul Aubert est un misérable et que Sergyl ici présent est innocent de l'ignoble forfait dont on l'accuse.

Et Germaine remit au président les deux lettres reçues de Hollande, raconta toute sa vie au conseil, expliquant le rôle funeste joué par Aubert, faisant comprendre le but que malgré tout il poursuivait encore.

Le colonel, devinant ce que coûtait à la pauvre femme cette déclaration presque publique, l'interrompit.

— C'est bien, madame, le conseil déclare la cause entendue.

Puis, après un court silence et s'être consulté avec ses assesseurs:

— Le conseil se retire pour délibérer. Sergent, emmenez l'accusé.

Les minutes qui suivirent furent mortelles. Un frémissement d'impatience courait dans l'auditoire.

Une sonnerie grêle retentit, puis ce commandement:

— Présentez armes! Le conseil. Le conseil entra en séance.

— Faites entrer l'accusé.

Sergyl entra, très calme, cette fois;

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, je puis vous admettre au serment et vous entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Veuillez lever la main, madame, et répéter: Devant Dieu et devant les hommes, je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Devant Dieu qui m'entend, j'ajoute que Paul Aubert est un misérable et que Sergyl ici présent est innocent de l'ignoble forfait dont on l'accuse.

Et Germaine remit au président les deux lettres reçues de Hollande, raconta toute sa vie au conseil, expliquant le rôle funeste joué par Aubert, faisant comprendre le but que malgré tout il poursuivait encore.

Le colonel, devinant ce que coûtait à la pauvre femme cette déclaration presque publique, l'interrompit.

— C'est bien, madame, le conseil déclare la cause entendue.

Puis, après un court silence et s'être consulté avec ses assesseurs:

— Le conseil se retire pour délibérer. Sergent, emmenez l'accusé.

Les minutes qui suivirent furent mortelles. Un frémissement d'impatience courait dans l'auditoire.

Une sonnerie grêle retentit, puis ce commandement:

— Présentez armes! Le conseil. Le conseil entra en séance.

— Faites entrer l'accusé.

Sergyl entra, très calme, cette fois;

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, je puis vous admettre au serment et vous entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Veuillez lever la main, madame, et répéter: Devant Dieu et devant les hommes, je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Devant Dieu qui m'entend, j'ajoute que Paul Aubert est un misérable et que Sergyl ici présent est innocent de l'ignoble forfait dont on l'accuse.

Et Germaine remit au président les deux lettres reçues de Hollande, raconta toute sa vie au conseil, expliquant le rôle funeste joué par Aubert, faisant comprendre le but que malgré tout il poursuivait encore.

Le colonel, devinant ce que coûtait à la pauvre femme cette déclaration presque publique, l'interrompit.

— C'est bien, madame, le conseil déclare la cause entendue.

Puis, après un court silence et s'être consulté avec ses assesseurs:

— Le conseil se retire pour délibérer. Sergent, emmenez l'accusé.

Les minutes qui suivirent furent mortelles. Un frémissement d'impatience courait dans l'auditoire.

Une sonnerie grêle retentit, puis ce commandement:

— Présentez armes! Le conseil. Le conseil entra en séance.

— Faites entrer l'accusé.

Sergyl entra, très calme, cette fois;

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, je puis vous admettre au serment et vous entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Veuillez lever la main, madame, et répéter: Devant Dieu et devant les hommes, je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Devant Dieu qui m'entend, j'ajoute que Paul Aubert est un misérable et que Sergyl ici présent est innocent de l'ignoble forfait dont on l'accuse.

Et Germaine remit au président les deux lettres reçues de Hollande, raconta toute sa vie au conseil, expliquant le rôle funeste joué par Aubert, faisant comprendre le but que malgré tout il poursuivait encore.

Le colonel, devinant ce que coûtait à la pauvre femme cette déclaration presque publique, l'interrompit.

— C'est bien, madame, le conseil déclare la cause entendue.

Puis, après un court silence et s'être consulté avec ses assesseurs:

— Le conseil se retire pour délibérer. Sergent, emmenez l'accusé.

Les minutes qui suivirent furent mortelles. Un frémissement d'impatience courait dans l'auditoire.

Une sonnerie grêle retentit, puis ce commandement:

— Présentez armes! Le conseil. Le conseil entra en séance.

— Faites entrer l'accusé.

Sergyl entra, très calme, cette fois;

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, je puis vous admettre au serment et vous entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Veuillez lever la main, madame, et répéter: Devant Dieu et devant les hommes, je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Devant Dieu qui m'entend, j'ajoute que Paul Aubert est un misérable et que Sergyl ici présent est innocent de l'ignoble forfait dont on l'accuse.

Et Germaine remit au président les deux lettres reçues de Hollande, raconta toute sa vie au conseil, expliquant le rôle funeste joué par Aubert, faisant comprendre le but que malgré tout il poursuivait encore.

Le colonel, devinant ce que coûtait à la pauvre femme cette déclaration presque publique, l'interrompit.

— C'est bien, madame, le conseil déclare la cause entendue.

Puis, après un court silence et s'être consulté avec ses assesseurs:

— Le conseil se retire pour délibérer. Sergent, emmenez l'accusé.

Les minutes qui suivirent furent mortelles. Un frémissement d'impatience courait dans l'auditoire.

Une sonnerie grêle retentit, puis ce commandement:

— Présentez armes! Le conseil. Le conseil entra en séance.

— Faites entrer l'accusé.

Sergyl entra, très calme, cette fois;

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, je puis vous admettre au serment et vous entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Veuillez lever la main, madame, et répéter: Devant Dieu et devant les hommes, je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Devant Dieu qui m'entend, j'ajoute que Paul Aubert est un misérable et que Sergyl ici présent est innocent de l'ignoble forfait dont on l'accuse.

Et Germaine remit au président les deux lettres reçues de Hollande, raconta toute sa vie au conseil, expliquant le rôle funeste joué par Aubert, faisant comprendre le but que malgré tout il poursuivait encore.

Le colonel, devinant ce que coûtait à la pauvre femme cette déclaration presque publique, l'interrompit.

— C'est bien, madame, le conseil déclare la cause entendue.

Puis, après un court silence et s'être consulté avec ses assesseurs:

— Le conseil se retire pour délibérer. Sergent, emmenez l'accusé.

Les minutes qui suivirent furent mortelles. Un frémissement d'impatience courait dans l'auditoire.

Une sonnerie grêle retentit, puis ce commandement:

— Présentez armes! Le conseil. Le conseil entra en séance.

— Faites entrer l'accusé.

Sergyl entra, très calme, cette fois;

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, je puis vous admettre au serment et vous entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Veuillez lever la main, madame, et répéter: Devant Dieu et devant les hommes, je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Devant Dieu qui m'entend, j'ajoute que Paul Aubert est un misérable et que Sergyl ici présent est innocent de l'ignoble forfait dont on l'accuse.

Et Germaine remit au président les deux lettres reçues de Hollande, raconta toute sa vie au conseil, expliquant le rôle funeste joué par Aubert, faisant comprendre le but que malgré tout il poursuivait encore.

Le colonel, devinant ce que coûtait à la pauvre femme cette déclaration presque publique, l'interrompit.

— C'est bien, madame, le conseil déclare la cause entendue.

Puis, après un court silence et s'être consulté avec ses assesseurs:

— Le conseil se retire pour délibérer. Sergent, emmenez l'accusé.

Les minutes qui suivirent furent mortelles. Un frémissement d'impatience courait dans l'auditoire.

Une sonnerie grêle retentit, puis ce commandement:

— Présentez armes! Le conseil. Le conseil entra en séance.

— Faites entrer l'accusé.

Sergyl entra, très calme, cette fois;

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, je puis vous admettre au serment et vous entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Veuillez lever la main, madame, et répéter: Devant Dieu et devant les hommes, je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Devant Dieu qui m'entend, j'ajoute que Paul Aubert est un misérable et que Sergyl ici présent est innocent de l'ignoble forfait dont on l'accuse.

Et Germaine remit au président les deux lettres reçues de Hollande, raconta toute sa vie au conseil, expliquant le rôle funeste joué par Aubert, faisant comprendre le but que malgré tout il poursuivait encore.

Le colonel, devinant ce que coûtait à la pauvre femme cette déclaration presque publique, l'interrompit.

— C'est bien, madame, le conseil déclare la cause entendue.

Puis, après un court silence et s'être consulté avec ses assesseurs:

— Le conseil se retire pour délibérer. Sergent, emmenez l'accusé.

Les minutes qui suivirent furent mortelles. Un frémissement d'impatience courait dans l'auditoire.

Une sonnerie grêle retentit, puis ce commandement:

— Présentez armes! Le conseil. Le conseil entra en séance.

— Faites entrer l'accusé.

Sergyl entra, très calme, cette fois;

— Non, monsieur.

— Dans ce cas, je puis vous admettre au serment et vous entendre en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Veuillez lever

